

NU-PRO KLEEN

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n°2015/830)



InnuScienceTM

1777 rue Nobel, suite F
Sainte-Julie (Québec)
J3E 1Z6 Canada
Tel. +1 (450) 922-4666
www.innuscience.com

NU-PRO KLEEN

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	NU-PRO KLEEN
Code du produit	ISEU-208-00

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Nettoyant industriel haute performance
Utilisations contre indiquées	Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom	Innu-Science Canada Inc.
Adresse	1777, rue Nobel, suite F Sainte-Julie (Québec), J3E 1Z6, Canada
Téléphone	+1 450-922-4666
Fax	+1 450-922-7776
Email de contact	ali.kademi@innuscience.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	France : + 33 (0)1 45 42 59 59
-----------	--------------------------------

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger (H)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Éléments d'étiquetage additionnels

Conseils de prudence –
Prévention

P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence –
Intervention

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de prudence –
Stockage

Non applicable

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration spécifiques
Alcools, C8-10, Ethoxylated Propoxylated N° CAS: 68603-25-8 N° EC: Polymère N° IDX: - N° REACH: Exempté : polymère	1% ≤ C < 3%	Acute Tox. 4: H302 Eye Dam. 1: H318	-

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :
< 5% agents de surface non ioniques

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison.
En cas d'inhalation	Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.
En cas de contact avec la peau	Laver la peau avec l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Consulter un médecin en cas de malaise.
Pour les secouristes	Pas de données

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et Effets	Provoque une sévère irritation des yeux
---------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : Eau, mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Inappropriés : Pas de données

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de données

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer de la zone de danger les personnes non protégées.
Porter l'équipement de protection individuelle requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux.
Porter l'équipement de protection individuelle requis.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas de données

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues
Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'ordre technique
appropriées

Non applicable

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection appropriées ou lunettes chimiques de sécurité telles que décrites dans la norme européenne EN166.

Protection de la peau et des mains : Aucune protection des mains n'est nécessaire en général. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est nécessaire en général.

Dangers thermiques : Pas de données

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Contrôles liés à la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Non applicable
pH	11.0 - 11.5
Point de fusion / congélation	Pas de données
Point d'ébullition	Pas de données
Point éclair	Pas de données
Taux d'évaporation	Pas de données
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	Pas de données
Densité de vapeur	Pas de données
Densité relative	1.01 - 1.03
Solubilité dans l'eau	Facilement soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Pas de données
Log Kow	Pas de données
Température d'auto-inflammabilité	Pas de données
Température de décomposition	Pas de données
Viscosité	100 - 300 cP
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2. Autres informations

Viscosité cinématique	100 - 300 cSt/s
-----------------------	-----------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réactivité connue.

10.2. Stabilité chimique

La couleur du produit peut changer avec le temps, mais sans aucun impact sur la performance.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40°C ou à la lumière directe peut altérer la couleur du produit.

10.5. Matières incompatibles

Aucune matière incompatible connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

ATEmix calculé (orale) > 5000 mg/kg

ATEmix calculé (cutanée) > 5000 mg/kg

Exposition	Paramètre	Dose effective	Méthode
Substance: Alcohols, C8-10, Ethoxylated Propoxylated - N° CAS: 68603-25-8			
Orale	DL50	616 mg/Kg (Rat)	-
Cutanée	DL50	> 3000 mg/Kg (Lapin)	-
Inhalation	CL50 (1h)	> 8 mg/l (Rat)	-

Corrosion cutanée

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Lésions oculaires

Ce produit provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Mutagenicité des cellules germinales

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Cancérogénicité

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxique pour la reproduction

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique unique

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique répétée

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Danger par aspiration

Non classé (les critères de classification ne sont pas remplis).

Autres informations

Expérience pratique: aucune

Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë du mélange, CL50 (calculée) : > 100 mg/l

Dose	Durée (h)/(j)	Espèces	Méthode
Substance: Alcohols, C8-10, Ethoxylated Propoxylated - N° CAS: 68603-25-8			
CL50: 13.3 mg/l	96h	Pimephales promelas	
CE50: 12.3 mg/l	48h	Daphnia magna	
CI50: 220 - 770 mg/l	16h	Bacteria	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les ingrédients organiques sont facilement biodégradables selon les méthodes 301 de l'OCDE.

Substance	N° CAS	Méthode	Résultats	durée
Alcohols, C8-10, Ethoxylated Propoxylated	68603-25-8	OCDE 301F	> 60%	28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucun ingrédient classé persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

13.2. Codes déchet

Code d'élimination des déchets-Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs.

Code d'élimination de déchet-Résidus

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs.

L'élimination des emballages contaminés

Nettoyer le récipient avec de l'eau. Retourner les conditionnements nettoyés au recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas réglementé pour le transport terrestre (ADR), aérien (IATA) et maritime (IMDG).

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon ces réglementations de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas dangereux selon ces réglementations de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas dangereux selon ces réglementations de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas dangereux selon ces réglementations de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas dangereux selon ces réglementations de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte : Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les sections appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

SECTION 16: Autres informations**16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)**

Date de création : 07/10/2015

Date de révision : 09/03/2020

Indications sur les changements:

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Équipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: Substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas de données

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).Mentions de danger (H):

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H310 : Mortel par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas de données

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.